

**Compte-rendu
du conseil de la Communauté de Communes du 9 février 2010**

En exercice : 36	<p>L'an deux mille neuf, le neuf février deux mille dix à vingt heures trente minutes, les membres de la communauté de communes Pontorson- Le Mont Saint Michel étaient réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard HEON, président.</p> <p>Membres présents : Mr Roger ALIX ; Mme Mariannick AMELINE ; Mr Marc BASQUIN ; Mr Louis BODIN ; Mr Daniel BODIN ; Mr Alain BODIN ; Mr Alain CUDELOU ; Mr Claude DURANT ; Mr Lucien FAGUAIS ; Mme Annick FILLATRE ; Mr Yann GALTON ; Mr Jean GEDOUIN ; Mr Jacques GROMELLON ; Mme Annick GUERIN-FOLLEN ; Mr Bernard HEON ; Mr Patrick LARIVIERE ; Mr Marc LECHAT ; Mr Claude LEMETAYER ; Mr Alain LEPESANT ; Mr Emile LEROY ; Mr François LETEMPLE ; Mr Pierre LOILIER ; Mr Alain MAZIER ; Mr Didier NOEL ; Mr Yann RABASTE ; Mr Didier RENOULT ; Mr Sébastien ROBIDEL ; Mr Jean-Louis THOMINE ; Mr Pierre TOUQUETTE ; Mr Louis TRECAN ; Mme Maryvonne VINOUSE.</p> <p>Remplaçants les titulaires : Mme Jacqueline POISSON</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Absents : Mr Marc YREUX</p> <p>Procurations : Mr Daniel COUREUIL à Mr Patrick LARIVIERE ; Mr Guy LEFEVRE à Mr Claude LEMETAYER ; Mr Antoine ROUSSELLE à Mr Jean GEDOUIN.</p> <p>Secrétaire de séance : Mr Alain MAZIER</p>
Présents : 32	
Absents : 1	
Procurations : 3	
Votants : 35	
Date de convocation : 01/02/2010	

N° 2010/01 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter le procès – verbal de la séance du 15 décembre 2009.

N°2010/02 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément au code général des collectivités territoriales, la communauté de communes est tenue de présenter ses orientations budgétaires deux mois avant le vote du budget. Le vote donne simplement acte de la présentation du D.O.B.

I/ Perspectives économiques et financières 2010

- Contexte de sortie de crise :
 - Croissance prévue pour 2010 : +0.75%
 - Taux d'inflation prévu pour 2010 : 1.2%

- Finances publiques :
 - Déficit de l'Etat : 9% du PIB
 - Dette publique : + de 85% du PIB

- LF 2010 : principales dispositions
 - Suppression de la TP et création de la contribution économique locale : compensation relais à partir des bases 2010 et taux 2009
 - Taxe carbone
 - DGF 2010 : +0.6 %

II/ Situation de la collectivité

Résultat provisoire 2009

- BG – Fonctionnement : + 424 703 €
- BG – Investissement : + 698 071 €
- Budget OM – Fonctionnement : + 19 634 €
- Budget OM – Investissement : + 115 513 €

III/ Orientations budgétaires – section de fonctionnement

1°) Section de fonctionnement budget principal

- **Recettes de fonctionnement :**
 - Dotations d'Etat : prévision de faible évolution (1%) (252 000 €)
 - Fiscalité : pas de hausse des taux d'imposition directe, évolution des bases à + 1.2% (720 000 €)
 - Loyer gendarmerie : 100 800 €
- **Dépenses de fonctionnement :**
 - Évolution charges de personnel : +5% (100 000 €)
 - Charges générales : même base que 2009 (155 000 €)
 - dont étude agenda 21 (20 000 €) subventionnée à 50%
 - dont étude OPAH (15 000 €) subventionnée à 30%
 - Participations : même base que 2009 (325 000 €)
 - SDIS : 184 000 € + 15 000 € + 18 000 € = 217 000 €
 - Charges d'intérêts : 80 000 € + nouvel emprunt 20 000 € = 100 000 €

2°) Section de fonctionnement budget annexe

- **Recettes de fonctionnement**
 - Vente de produits : faible évolution étant donné cours des matériaux (26 000 €)
 - Redevance : 830 000 €
 - Subventions : baisse des aides des éco-organismes (50 000 €)
- **Dépenses de fonctionnement**
 - Personnel : dont formation poids lourd (330 000 €)
 - Charges générales : augmentation frais d'entretien des véhicules (618 000 €)
 - Charges d'intérêts : 13 000 € + nouvel emprunt 14 000 € = 27 000 €

IV/ Investissements

1°) Investissements budget principal : **1 698 000 €**

- Achat véhicule : 10 000 €
- Voie verte Pontorson : 30 000 €
- Opération n°11 « sentiers de randonnées » : 128 000 €
- Opération n°12 « Salle de sports » : 525 000 €
 - Programmiste : 25 000 €
 - Achat terrain : 420 000 €
 - Maîtrise d'œuvre et commencement travaux : 80 000 €
- Opération n°13 « gendarmerie » : RAR 65 000 €
- Opération n°14 « siège » : 670 000 €
 - Achat bâtiment : 570 000 €
 - Diagnostic du bâtiment : 50 000 €
 - Aménagements et travaux (ouverture portes) : 50 000 €
- Opération n°16 « maison médicale » : 270 000 €

- Achat terrain : 30 000 €
- Programmiste : 40 000€
- Maîtrise d'œuvre et travaux : 200 000 €

1° – bis) Investissements BG – Financement

- Subventions :
 - Contrat de territoire : tous les projets sont dedans – attente de la conclusion
 - Salle de sports : à déterminer
 - Sentiers de randonnée : 53 000 €
- Autofinancement disponible : virement section fonctionnement (résultat 2009 : 400 000 €) et excédent de fonctionnement capitalisés : 700 000 €
- Emprunt : 700 000 €

2°) Investissements budget annexe :

- Acquisition d'un véhicule de collecte : 200 000 €
- Déchèterie et quai de transfert : 1 510 000 €
 - Maîtrise d'œuvre : 90 000€ (RAR)
 - Travaux : 1 420 000 €

2° - bis) FINANCEMENT :

- Subventions :
 - Déchèterie : 35 000 € de la Région, 35 000 € par préfecture + éventuellement contrat de territoire
 - Bennes : DGE de 8 500 €
- Emprunt : 1 200 000 €

La commission finances réunie le 27 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Le conseil de la communauté de communes prend acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire.

N°2010/03 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité :
 - d'autoriser le président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2009 selon le tableau ci-dessous :

Budget principal

Nature de la dépense	Imputation comptable	montant autorisé
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	2 000 €
Total dépenses anticipées		2 000 €

N°2010/04 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – BUDGET ANNEXE

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité :
 - d'autoriser le président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2009 selon le tableau ci-dessous :

Budget annexe OM

Nature de la dépense	Imputation comptable	montant autorisé
Installations générales, agencements...	2135	2 000 €
Total dépenses anticipées		2 000 €

N°2010/05 TRANSFERT DE LA COMPETENCE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE

1. Une démographie médicale préoccupante

- ➔ Sur 4 médecins généralistes, 2 sont proches de la retraite,
- ➔ Population du canton vieillissante (+ d'1/3 de plus de 60 ans),
- ➔ Nécessité d'agir pour **préserver les soins de proximité**.

2. Attirer de nouveaux médecins

- ➔ 70% des étudiants en médecine sont des femmes
- ➔ Moins d'1/3 souhaite exercer en milieu rural.
- ➔ Pour attirer de nouveaux médecins sur le territoire : il est indispensable de disposer d'une structure collective facilitant leur installation, et répondant à leur choix de vie (temps partiel, gardes alternées...)

3. Une forte attente des professionnels et habitants

- ➔ Service médical rendu à la population,
- ➔ Réseau économique local.
- ➔ Si les habitants n'ont plus la possibilité de consulter un généraliste à Pontorson, les professionnels craignent une « fuite » vers les cantons limitrophes.
- ➔ Face à cette situation : pétition des pharmaciennes fin 2009 demandant aux élus d'agir de façon rapide
- ➔ La communauté de communes a été sollicitée à plusieurs reprises à ce sujet.

4. Le projet

- La communauté de communes a rencontré le 7 janvier les professionnels de santé du territoire pour convenir des bases du projet :
 - Nécessité d'une structure regroupant **dans un 1er temps les médecins généralistes**, avec dans un 2ème temps une possibilité d'intégrer d'autres professionnels,
 - Maison médicale située en **centre-ville** : indépendance, accessibilité, et vie des commerces locaux.
- Concrètement, la maison médicale regroupe 4 à 5 cabinets de généralistes,
- Elle pourra être située rue des Bordeaux, à la place de l'actuelle salle de sports.
- Le bâtiment n'est pas complexe, il doit seulement permettre une éventuelle extension.

Pour affiner le projet, la communauté de communes va lancer un appel d'offres pour recruter un **programmiste**

Le Bureau de la communauté de communes réuni le 19 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :
- de prendre la compétence « construction d'une maison médicale ».

N°2010/06 CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LE PROJET DE MAISON MEDICALE

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de désigner, pour composer le comité de pilotage du projet de maison médicale :
 - Mme Mariannick AMELINE,
 - Mr Patrick LARIVIERE
 - Mr Alain LEPESANT,
 - Mr Sébastien ROBIDEL
 - Mr Pierre TOUQUETTE
 - Mme Maryvonne VINOUSE

N°2010/07 CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE PROJET D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver le principe de création d'une structure d'accueil de la petite enfance
- de constituer un comité de pilotage chargé d'étudier les modalités du transfert de la compétence petite enfance, et de désigner :
 - Mr Roger ALIX,
 - Mme Mariannick AMELINE,
 - Mr Alain BODIN,
 - Mr Alain CUDELOU,
 - Mr Jean GEDOUIN,
 - Mr Marc LECHAT,
 - Mr Yann RABASTE,
 - Mr Sébastien ROBIDEL.

N°2010/08 DELEGATION AU PRESIDENT POUR INDEMNITES DE SINISTRES

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de compléter la délibération n°2008/29 du 18 avril 2008 donnant délégations au Président, en l'autorisant à accepter les indemnités de sinistres, conformément à l'article L2122-22 alinéa 6 du CGCT.

N°2010/09 SERVICE ORDURES MENAGERES – EMPLOI SAISONNIER

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de recruter un agent saisonnier affecté au service « ordures ménagères » (en vertu de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) pendant une période de 3 semaines, en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine) à l'indice brut 297 et à l'indice majoré 292 ;
- d'autoriser le président à réaliser les procédures de recrutement

N°2010/10 MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE – FILIERE TECHNIQUE

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de modifier la prime de service et de rendement attribuable à certains agents de la filière technique, conformément au décret 2009-1558 et arrêté du 15 décembre 2009, comme suit :

Grade des techniciens supérieurs : au taux moyen annuel de 4%

Grades des techniciens supérieurs principaux et techniciens supérieurs chefs : au taux moyen annuel de 5%

Les critères suivants permettront de déterminer les attributions individuelles :

- technicité du poste, responsabilités et sujétions liées au poste,

- manière de servir, disponibilité assurant la continuité du service,
- absentéisme de l'agent

Le montant individuel de la prime de service ne pourra excéder le double du taux moyen.

N°2010/11 MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DECHETS VERTS EN PORTE A PORTE

Actuellement la communauté de communes collecte les déchets verts des habitants de Pontorson et Boucey en porte à porte, toutes les semaines en saison, et une fois par mois hors saison. Depuis l'ouverture de la plateforme des déchets verts à Beauvoir (suite à la fermeture de l'ancien site par les services de la DDASS), de nombreux habitants de Pontorson et Boucey ne se déplacent plus pour déposer leurs déchets de jardin. En conséquence, le volume collecté en porte à porte a fortement augmenté en 2009, générant de nombreuses heures supplémentaires : les agents ont effectué des tournées de plus de 10 heures, avec répétition de port de lourdes charges.

La commission environnement s'est réunie en décembre et en janvier pour remédier à cette situation :

A l'ouverture de la nouvelle déchèterie, dans un an environ, la collecte des déchets verts en porte à porte n'existera plus.

Jusqu'à cette échéance, il est proposé de réduire les fréquences de collecte en saison en passant de une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines, soit une collecte les semaines impaires d'avril à octobre.

Les semaines paires, la plateforme des déchets verts à Beauvoir sera ouverte le vendredi toute la journée, un agent sera en renfort à la déchèterie, le troisième agent sera en récupération.

Pour limiter le volume de collecte, le nombre de sacs autorisés passera de trois actuellement à deux par foyer.

Les tontes seront interdites : elles pourront être déposées à la plateforme de Beauvoir. Parallèlement, la communauté de communes conseillera les habitants afin de trouver des solutions de traitement des déchets de jardin : compostage, broyage des branchages, et mulching.

La commission environnement réunie le 26 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (34 voix POUR et 1 ABSTENTION) :

- de modifier la collecte des déchets verts en porte à porte comme proposé, à partir d'avril 2010

N°2010/12 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier les statuts de la communauté de communes dans son article 3 comme suit :
«*Le siège de la communauté de communes est fixé Parc d'activités – 50170 BOUCEY* »

N°2010/13 INSTAURATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instaurer un compte épargne temps pour les agents communautaires à partir du 1^{er} mars 2010.

N°2010/14 CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE RESTOS DU CŒUR

Le conseil de la communauté de communes, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de mettre en place un comité de pilotage chargé de réfléchir sur la création d'une structure intercommunale adaptée pour l'association « les Restos du cœur »
- de désigner :

- Mr Marc BASQUIN
- Mme Annick FILLATRE
- Mr Jean GEDOUIN
- Mme Annick GUERIN-FOLLEN
- Mr Emile LEROY
- Mr Didier NOEL
- Mr Sébastien ROBIDEL
- Mr Pierre TOUQUETTE
- Mme Maryvonne VINOUSE

**Le présent compte-rendu est affiché sur le tableau d'affichage
De la communauté de communes le 10 février 2010**